INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREF.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

10 juillet 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, lundi le 10 juillet 2023 à 20h, à laquelle sont présents : M. Michel Blondin, M. Éric Pariseau, M. Steve Roy, Mme Sylvie Turcotte, Mme Cathy Bishop; Mme Sonia Roberge formant quorum sous la présidence du maire, M. Serge Tremblay.

M. Emrick Couture-Picard, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de greffier d'assemblée.

M. Serge Tremblay constate le quorum, ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour proposée.

Il est proposé par M. Michel Blondin et adopté à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023
3. Adoption des comptes
4. Dépôt des comptes relatifs à la délégation de pouvoir du directeur-général
5. Période de questions sur les comptes
6. Rapport des élus
7. Adoption du règlement 436 concernant la limite de vitesse sur le rang Saint-Philippe
8. Adoption du rapport annuel d'activités 2022 dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique.
9. Démarche intermunicipale afin d'assurer l'inscription des enfants à l'école primaire Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours
10. Embauche d'une coordonnatrice de la bibliothèque
11. Nomination des fonctionnaires responsables de l'émission des permis et de l'application des règlements d'urbanisme
12. Entérinement et résultats d'ouverture des soumissions – vente de pins blancs
13. Vente d'une imprimante par soumissions publiques – modification de la date
14. Octroi de contrat – Installation de climatiseurs aux bureaux municipaux
15. Octroi de contrat – Vernissage du plancher au centre communautaire
16. Octroi de contrat – Rénovations diverses au centre communautaire
17. Appel d'offre sur invitation/contrat de gré-à-gré – forage exploratoire dans le cadre de la recherche d'eau potable
18. Entérinement des subventions municipales
19. Commémoration du 125e
    a. Fermeture de rues
    b. SIUCQ
    c. Engagement de dépenses pour honoraires professionnels et location d'un chapiteau

Le Code Ducharme, Farnham(Qc) - www.lecodducharme.com - 1-800-363-9251 - No. F031

d. Conseil d'époque

20. Paniers de bienvenue et de persévérance scolaire
21. Achat d'un support à vélos
22. Ratification d'une entente de quittance avec M. Emrick Couture-Picard
23. Nomination d'une directrice générale et greffière-trésorière intérimaire
24. Signature des documents municipaux
25. Changement de signataires au compte et administrateur principal du compte Accès D
26. Résolution générale pour tous les dossiers en cours
27. Correspondance diverse
    a. Pêche Nicolet - Fête de la pêche dans le cadre du 125e
    b. Table de concertation pour les personnes aînées de la MRC d'Arthabaska – Demande de partenariat pour la journée internationale des personnes aînées
28. Varia
29. Période de questions
30. Fermeture de la séance

Les personnes élues ayant reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juin 2023, et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture. L'adoption du procès-verbal est proposée par Mme Sylvie Turcotte et adoptée à l'unanimité.

ADOPTION ET PAIEMENT DES COMPTES

Fournisseur	Description	Montant
Techni-Consultant	Assistance mise à niveau usine d'eau, programmation TECQ	1 597,44 $
DHC Avocats	Recherche préliminaire constat d'infraction zonage	1 334,98 $
S.E.H.R.	Subvention	500,00 $
BGA Architecte	Étude de la règlementation pour l'agrandissement du centre communautaire	388,04
Sylvain Desjardins	Atelier fumoir	470,00 $
Mylène Leclerc	Atelier Soudure	320,00 $
Cercle fermière NDH	Subvention	200,00 $
Raymond Laroche	Atelier visite historique	100,00 $
Home Dépôt	Abris Jardin Nordwood	5 723,46 $
Médic	Formation 1er secours psychologiques	1 971,00 $
Total		**12 604,92 $**

Le montant du compte en banque s'élève actuellement à 265 014,36$

L'adoption des comptes est proposée par Mme Sonia Roberge et adoptée à l'unanimité.

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREF.-TRÉS.
No de résolution
ou annotation

Fournisseur	Description	Montant
Hydro-Québec	Électricité Usine d'eau et éclairage public	662,31 $
Sogetel	Central alarme, téléphone et internet	751,80 $
Poste Canada	Envois de quartier	170,26 $
Télébec	Téléphone usine d'eau	97,79 $
Alain René	Surveillance réseau et facturation,	560,51 $
Gesterra	Vidanges fosses, traitement GMR	2 510,71 $
Ministre finances QC	Services Sureté du Québec	15 583,00 $
Ministre finances QC	DAS	3 746,83 $
Agence revenu Canada	DAS	1 344,29 $
Paies	Paies employés et élus	8783,73$
Vivaco	Bois, vis, pinceau, round-up, embout, vaporisateur, chlore, bidon vide, flextra, lames.	324,48 $
Eurofins environez	Analyse eau RQEP et eau brute	341,49 $
Centre RP	Barrure	67,74 $
Excavation Marquis Tardif inc.	Niveleuse 12-13-14 juin	3 035,34 $
Karine Villeneuve	Entretien ménager	152,50 $
Entreprise S. Picard inc.	Location du camion pour entretient des gouttières centre communautaire	462,50 $
Michel Roy, Jacques Ramsay, Benoit paquette	Comité Consultatif d'urbanisme	45,00 $
Somavrac	Calcium	23 615,38 $
Réseau biblio CRSBP	Étiquettes et affiches	33,34 $
Denise Ramsay	Achats paniers	30,00 $
Total		**53 535,27 $**

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES

Question portant sur l'état des dépenses par rapport au budget, la disponibilité des crédits budgétaires et le déficit prévu.

RAPPORT DES ÉLUS

M. Éric Pariseau fait rapport du règlement sur la prévention incendie.

Mme Sonia Roberge fait rapport de nouveaux livres à gros caractères à la bibliothèque.

Mme Sylvie Turcotte fait rapport de l'installation à venir de deux nouveaux modules de jeux d'eau.

M. Emrick Couture-Picard fait rapport de l'assemblée publique concernant le déneigement des chemins privés, ainsi que de la procédure débutée menant à un possible appel d'offres.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 436 CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LE RANG SAINT-PHILIPPE

Le Code Ducharme, Farnham(Qc) - www.lecodducharme.com - 1-800-363-9251 - No. F031

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du *Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2)* permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse maximale ou minimale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QU'il y a lieu de diminuer la vitesse maximale sur une partie du rang Saint-Philippe afin d'améliorer la sécurité routière et de diminuer le bruit provoqué par les véhicules hors routes;

ATTENDU QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement ont été donnés à la séance Du 5 juin 2023 par Mme Sylvie Turcotte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steve Roy et adopté à l'unanimité que le règlement numéro 436 concernant la limite de vitesse sur le rang Saint-Philippe soit adopté décrétant ainsi ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier et hors route à une vitesse :

a) Excédant 50 km/h sur le rang Saint-Philippe entre la jonction du rang Saint-Philippe avec le 1er rang Nord et jusqu'à la jonction du rang Saint-Philippe avec le 2e rang Nord.
b) Excédant 70 km/h sur le rang Saint-Philippe entre la limite territoriale avec la municipalité du canton de Ham-Nord et jusqu'à la jonction entre le rang Saint-Philippe et le 2e rang Nord.
c) Excédent 70 km/h entre la jonction du rang Saint-Philippe avec le 1er rang Nord et la limite territoriale avec la municipalité de Chesterville.

ARTICLE 3

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du *Code de la sécurité routière.*

ARTICLE 4

Tout article d'un règlement antérieur établissant la limite de vitesse sur le rang Saint-Philippe est amandé par le présent règlement.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2023-07-10-1 : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2022 DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ARTHABASKA À ÊTRE PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Communication est donnée d'un rapport de M. Tony Marcotte, relatif au

rapport annuel d'activités 2022 dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique.

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

Il est proposé par M. Éric Pariseau et adopté à l'unanimité que la Municipalité approuve le rapport annuel d'activités 2022 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

2023-07-10-2 : DÉMARCHE INTERMUNICIPALE AFIN D'ASSURER L'INSCRIPTION DES ENFANTS À L'ÉCOLE PRIMAIRE NOTRE-DAME-DU-PERPÉTUEL-SECOURS

CONSIDÉRANT les discussions tenues au cours des dernières semaines avec le Centre de Services Scolaire des Bois-Francs (CSSBF), celui-ci étant dans son processus de planification des classes en fonction du nombre d'élèves présentement inscrit à l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours à Ham-Nord;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la présente démarche est de travailler en collaboration avec le CSSBF afin que les besoins de l'enfant soit mis en priorité dans les prises de décision;

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques semaines, certaines rumeurs et hypothèses non confirmées ont été entendus relativement aux points suivants :

- la possibilité d'un déplacement d'élève présentement à l'école de Ham-Nord vers l'école de Chesterville;
- qu'un nombre de 1 ou 2 inscriptions supplémentaires viendrait totalement changer la situation et qu'une nouvelle classe serait ouverte avec ces ajouts au cours de l'été;
- qu'une fois la décision finale prise au niveau de l'organisation des classes, que les nouvelles inscriptions en cours d'année (à compter de septembre) seraient à risque d'être automatiquement transférées dans une autre école;

CONSIDÉRANT QUE les discussions tenues nous porte à croire que l'ajout de quelques élèves de plus (on parle de 1 à 2 inscriptions supplémentaires) au cours de l'été (avant le 10 août) pourrait jouer une grande différence sur l'organisation des classes de l'école;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial que le CSSBF prenne en considération, dans sa planification des classes et du nombre d'élèves, que la municipalité du canton de Ham-Nord vivra, au cours des prochains mois, d'importantes arrivées de nouvelles familles puisque le nouveau développement résidentiel (Rue Nolette) a un très fort potentiel d'accueillir des nouveaux arrivants, considérant les 23 nouveaux terrains vendus en 2022 (avec obligation de construction dans un délai de 24 mois) auxquels on ajoute également 4 édifices de 6 logements (24 unités) à être construits dans les prochains mois;

Le Code Ducharme, Farnham(Qc) - www.lecodducharme.com - 1-800-363-9251 - No. F031

CONSIDÉRANT QU'en date d'aujourd'hui, il nous est difficile de prévoir le nombre d'enfants qui s'ajouteront en cours d'année (en septembre et plus tard), mais chose certaine, qu'il y en aura;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à une école primaire dans son milieu de vie représente de loin le service de proximité le plus IMPORTANT pour les jeunes familles;

CONSIDÉRANT notre crainte de voir se réaliser la rumeur selon laquelle les nouvelles inscriptions en cours d'année (à compter de septembre) seraient à risque d'être automatiquement transférées dans une autre école, ce qui serait grandement déplorable de voir des nouvelles familles venir s'installer à Notre-Dame-de-Ham et que ceux-ci voient leurs enfants fréquenter une école située à plusieurs km de leur résidence, venant ainsi grandement brimer la qualité de vie recherchée par les nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité désire obtenir, dès maintenant et non le 7 août prochain, des réponses claires et précises par le Centre de Servic Scolaire des Bois-Francs (CSSBF) sur les différentes rumeurs entendues et de connaître de leur part TOUS les différents scénarios possibles envisagés pour l'année scolaire 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité, par cette résolution, désire se joindre à la municipalité du Canton de Ham-Nord afin de démontrer que nos 2 municipalités forment un seul et unique « milieu de vie » puisque les 2 communautés ont réussi, au fil des années, à tisser des liens forts et durables et que plusieurs services sont mis en commun touchant l'ensemble de la population et des différents groupes d'âges;

CONSIDÉRANT QU'il serait totalement inconcevable de déplacer un enfant de nos 2 milieux dans une autre école que celle qui constitue SON milieu de vie et qu'il est important de comprendre la distinction de cette réalité rurale comparativement à la situation vécue dans les centres urbains;

CONSIDÉRANT QUE ce genre d'initiative et de décision de déplacement d'enfants d'un village vers un autre village vient complètement à l'encontre de efforts mis en place dans les milieux ruraux afin d'une part, de retenir les famill en place et d'autre part, d'en attirer de nouvelles, sachant qu'à tout moment, mon enfant est sujet à un déplacement d'école

Il est proposé par M. Steve Roy, appuyé par Mme Cathy Bishop et adopté à majorité; incluant le retrait de Mme Sonia Roberge et M. Éric Pariseau :

QUE la municipalité demande au CSSBF de prendre en considération, dans sa planification des classes et du nombre d'élèves, que la municipalité du canton de Ham-Nord, au cours des prochains mois, d'importantes arrivées de nouvelles familles puisque le nouveau développement résidentiel (Rue Nolette) a un très fort potentiel d'accueillir des nouveaux arrivants et ce, considérant que l'ajout de quelques élèves de plus (on parle de 1 à 2 inscriptions supplémentaires) pourrait jouer une grande différence sur l'organisation des classes de l'école;

QUE la Municipalité demande au CSSBF d'obtenir, dès maintenant et non le 7 août prochain, des réponses claires et précises par le Centre de Services Scolaire des Bois-Francs (CSSBF) sur les différentes rumeurs entendues et de connaître de leur part TOUS les différents scénarios possibles envisagés pour l'ann scolaire 2023-2024;

QUE notre municipalité se joint à la municipalité du canton de Ham-Nord afin de démontrer que nos 2 municipalités forment un seul et unique « milieu de vie » et que l'option de déplacer un enfant vers une autre école ne doit JAMAIS être mise de l'avant, autant pour l'année scolaire 2023-2024 que pour les années à venir;

DE réitérer au CSSBF que l'objectif de la présente démarche est de travailler en collaboration avec eux afin que les besoins de l'enfant soit mis en priorité dans les prises de décision ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à notre député provincial, M. Sébastien Schneeberger;

2023-07-10-3 : EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par Mme Sonia Roberge et adopté à l'unanimité d'embauche Mme Natasha Snyder à titre de coordonnatrice de la bibliothèque au conditions précisées par l'appel de candidature.

2023-07-10-4 : NOMINATION DES FONCTIONNAIRES RESPONSABLES DE L'ÉMISSION DES PERMIS ET DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT le projet d'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les modalités applicables à ce service d'inspection;

Il est proposé par M. Steve Roy et adopté à l'unanimité que la Municipalité désigne à titre de personnes désignées au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaire responsable pour l'application et l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique :

Vincent Roy

Philippe Habel

Amélia Lacroix

Valérie Gagné

Annie Ruelland

Daniel Moreau

Jules-Antoine Bélanger

Pénélope Houle

La Municipalité s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service par les fonctionnaires désignés ci-haut.

Le Code Ducharme, Farnham(Qc) - www.lecodducharme.com - 1-800-363-9251 - No. F031

2023-07-10-5 : ENTÉRINEMENT ET RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – VENTE DE PINS BLANC

CONSIDÉRANT la vente de bois de pins blancs au plus offrant par soumissions publiques;

CONSIDÉRANT QUE la date d'ouverture des soumissions prévues par la résolution était le 12 juin 2023 et que le conseil municipal souhaitait se départir de ce bois le plus rapidement possible afin d'éviter un impact négatif sur sa valeur marchande;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission par M. François Garneau au montant total de 750$;

Il est proposé par M. Éric Pariseau et adopté à l'unanimité d'entériner la vente du bois des pins blancs à M. François Garneau au montant total de 750$.

2023-07-10-6 : VENTE D'UNE IMPRIMANTE PAR SOUMISSIONS PUBLIQUES – MODIFICATION DE LA DATE

CONSIDÉRANT QUE la vente d'une imprimante au plus offrant par soumissions publiques et l'ouverture des soumissions le 12 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'administration n'a pas été en mesure de respecter l'échéancier;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable de cadrer l'échéancier avec la parution du journal municipal afin d'assurer une transmission de la vente à l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT la réorientation du processus de vente par l'administration, prévoyant l'ouverture des soumissions le 10 juillet à 13h;

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été reçue.

Il est proposé par Mme Sylvie Turcotte et adopté à l'unanimité d'entériner la modification de la date d'ouverture des soumissions et de prolonger la date d'ouverture des soumissions au 7 août 2023 à 13h.

OCTROI DE CONTRAT POUR L'INSTALLATION DE CLIMATISEURS AUX BUREAUX MUNICIPAUX

Sujet reporté

OCTROI DE CONTRAT POUR LE VERNISSAGE DU PLANCHER DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Sujet reporté

2023-07-10-7 : OCTROI DE CONTRAT POUR DIVERSES RÉNOVATIONS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant l'appel de soumission par invitation envoyée auprès de 4 soumissionnaires;

Considérant les réponses reçues et l'analyse de celle-ci suite à l'ouverture des soumissions du 6 juillet à 13h05;

Il est proposé par Michel Blondin et adopté à l'unanimité d'octroyer le contrat de rénovation du centre communautaire à Construction JM Perfection selon la soumission reçue. Les coûts des travaux sont payés à même la subvention PRABAM.

FORAGE EXPLORATOIRE DANS LE CADRE DE LA RECHERCHE D'EAU POTABLE

Le conseil municipal reporte sa décision en attente de la rencontre d'informations et l'analyse des données.

2023-07-10-8 : ENTÉRINEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES

CONSIDÉRANTS QUE plusieurs subventions récurrentes ont été budgétées dans le budget 2023;

Il est proposé par Mme Sonia Roberge et adopté à l'unanimité d'entériner le paiement des subventions municipales suivantes :

Comité récréatif N.D.H inc	:	6 000.00$
FADOQ	:	300.00$
Noël des enfants	:	500.00$
Fabrique	:	200.00$
Sentiers équestres aux mille collines	:	2 000.00$
Pêche Nicolet	:	2 000.00$
Service d'entraide des Hauts Reliefs	:	500.00$

2023-07-10-9 COMMÉMORATION DU 125E

Il est proposé par Sylvie Turcotte et adopté à l'unanimité de :

- fermer les rues lors de la parade du 23 septembre 2023 de midi à 15h selon l'itinéraire proposée;
- de demander l'intervention du Service d'intervention d'urgence civil du Québec (SIUCQ) pour nous aider à assurer la sécurité des lieux lors de la parade du 23 septembre 2023 :
- d'autoriser les dépenses suivantes dans le cadre de l'activité du 23 septembre 2023 :
    - Mini-ferme, Sylvain Gagné 450.00$
    - Location d'un chapiteau : 2250.00$ + tx
    - Permis de boisson 55$ + tx
    - Cindy Bombardier, chansonnière : 400$ + tx
    - Autres dépenses en honoraire, location (toilette, jeu) et publicité pouvant s'ajouter à cette liste pour permettre la réalisation de l'événement.

2023-07-10-10 PANIERS DE BIENVENUE ET DE PERSÉVÉRENCE SCOLAIRE

Le Code Ducharme, Farnham(Qc) - www.lecodducharme.com - 1-800-363-9251 - No. F031

Il est proposé par Mme Sonia Roberge et adopté à l'unanimité d'autoriser les dépenses afin de payer 1 panier pour nouvelle naissance, 4 paniers pour la maternelle, 2 paniers pour persévérance scolaire au secondaire, le tout pour un total de 130 $.

2023-07-10-11 ACHAT D'UN SUPPORT À VÉLOS

Il est proposé par M. Steve Roy et adopté à l'unanimité de faire l'achat d'un support à vélo pour 8 vélos auprès de Mylène Leclerc au prix de 350$ selon les termes de la soumission.

2023-07-10-12 RATIFICATION D'UNE ENTENTE DE QUITTANCE AVEC M. EMRICK COUTURE-PICARD

CONSIDÉRANT l'embauche de M. Couture Picard le 10 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite profiter de la saison estivale afin de réorganiser l'administration;

CONSIDÉRANT l'entente de quittance négociée.

Il est proposé par M. Michel Blondin et adopté à l'unanimité de ratifier l'entente de quittance selon les clauses qui y sont prévues.

2023-07-10-13 NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE INTÉRIMAIRE

Il est proposé par Mme Cathy Bishop et adopté à l'unanimité de nommer Madame Geneviève Boutin à titre de directrice générale et greffière trésorière intérimaire à partir du 17 juillet 2023.

2023-07-10-14 SIGNATURE DES DOCUMENTS MUNICIPAUX

Il est proposé par M. Éric Pariseau et adopté à l'unanimité d'autoriser Mme Geneviève Boutin à signer tous les documents municipaux officiels à titre de directrice générale et greffière-trésorière intérimaire de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

2023-07-10-15 CHANGEMENT DE SIGNATAIRES AU COMPTE ET ADMINISTRATEUR PRINCIPAL AU COMPTE ACCÈS D

Il est proposé par M. Michel Blondin et adopté à l'unanimité de retirer M. Emrick Couture-Picard comme signataire au compte et administrateur principal du compte Accès D. De désigner Mme Geneviève Boutin comme signataire au compte à titre de directrice générale et greffière-trésorière intérimaire de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham. De désigner Mme Geneviève Boutin comme administrative principale du compte Accès D à titre de directrice générale et greffière-trésorière intérimaire de la Municipalité.

2023-07-10-16 RÉSOLUTION GÉNÉRALE POUR TOUS LES DOSSIERS EN COURS

Il est proposé par M. Steve Roy et adopté à l'unanimité d'autoriser Mme Geneviève Boutin à signer tous les documents relatifs aux projets en cours

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREF.-TRÉS.
No de résolution
ou annotation

ou en attente, à titre de directrice générale et greffière-trésorière intérimaire, pour la municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

CORRESPONDANCE DIVERSE

a. Déclenchement de négociations du contrat de travail par le directeur général et greffier-trésorier
b. Demande de prolongation de négociation du contrat de travail par le responsable des travaux publics
c. Pêche Nicolet - Fête de la pêche dans le cadre du 125e
d. Table de concertation pour les personnes aînées de la MRC d'Arthabaska – Demande de partenariat pour la journée internationale des personnes aînées
e. Place aux jeunes – demande de partenariat
f. Geneviève Boutin – demande d'aide afin d'assurer l'inscription des enfants à l'école primaire Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Question concernant la vidange des fosses septiques.

Question sur un constat d'infraction pour revêtement extérieur non conforme.

Question concernant les délais de construction imposés par la Municipalité en hiver dans le cadre d'un revêtement extérieur non conforme.

Question concernant le fonctionnement des périodes de questions.

FERMETURE DE LA SÉANCE

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

_____

Serge Tremblay, Maire

Par la présente, le greffier-trésorier certifie qu'il y a les fonds budgétaires et crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

_____	_____
Serge Tremblay	Geneviève Boutin
Maire	Directrice générale
	Greffière-trésorière par intérim

Le Code Ducharme, Farnham(Qc) - www.lecodduducharme.com - 1-800-363-9251 - No. F031

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREF.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

ou en attente, à titre de directrice générale et greffière-trésorière intérimaire, pour la municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

CORRESPONDANCE DIVERSE

a. Déclenchement de négociations du contrat de travail par le directeur général et greffier-trésorier
b. Demande de prolongation de négociation du contrat de travail par le responsable des travaux publics
c. Pêche Nicolet - Fête de la pêche dans le cadre du 125e
d. Table de concertation pour les personnes aînées de la MRC d'Arthabaska – Demande de parrenariat pour la journée internationale des personnes aînées
e. Place aux jeunes – demande de parrenariat
f. Geneviève Boutin – demande d'aide afin d'assurer l'inscription des enfants à l'école primaire Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Question concernant la vidange des fosses septiques.

Question sur un constat d'infraction pour revêtement extérieur non conforme.

Question concernant les délais de construction imposés par la Municipalité en hiver dans le cadre d'un revêtement extérieur non conforme.

Question concernant le fonctionnement des périodes de questions.

FERMETURE DE LA SÉANCE

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Serge Tremblay, Maire

Par la présente, le greffier-trésorier certifie qu'il y a les fonds budgétaires et crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Serge Tremblay
Maire

Geneviève Boutin
Directrice générale
Greffière-trésorière par intérim